

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz  
Collectivité : Communauté de Communes du Sud Messin

**N° 20221116/01**  
**DECISION DE LA PRESIDENTE**  
**DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE PERISCOLAIRE – MOUVEMENT DE CREDIT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La Présidente de la Communauté de Communes du Sud Messin,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** les crédits inscrits au budget 2022 en dépenses de fonctionnement et notamment sur le chapitre n°65,
- **Considérant** qu'il s'avère nécessaire de procéder à un virement de crédit en section de fonctionnement du chapitre des dépenses imprévues vers le chapitre 65 'autres charges de gestion courante' portant sur le versement des subventions aux associations.

**DECIDE**

De procéder à la décision modificative suivante en section de fonctionnement :

**Décision modificative n°1 (virement de crédit)**

Description : Décision Modificative 1

date de délibération : 16/11/2022

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 022 022		31 000,00	
D F 65 6574	31 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		31 000,00
	Réductions		31 000,00
<b>Equilibre :</b>	<b>Ouv. - Red.</b>		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	31 000,00
Solde Réductions	31 000,00
<b>Ouv. - Réd.</b>	

Ampliation de la présente décision est adressée à Monsieur le préfet.

La présente décision sera rapportée au Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Fait à Goïn, le 16/11/2022



La Présidente  
Brigitte TORLOTING